

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 octobre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

**2018 DAC 335** Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Les ateliers du Chaudron (11e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Les ateliers du Chaudron (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 13 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 12.000 euros est attribuée à l'association Les ateliers du Chaudron, 31 passage de Ménilmontant (11e) afin de participer au financement des travaux d'équipement et de transformation de ses locaux de réserves, 6 square Amicie Lebaudy (20e), en lieu de pratiques amateurs. 2018-04273/11108.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 12.000 euros, sera imputée sur la nature 20422, rubrique 3112, AP 1803546 subvention d'équipement au titre de la culture, budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**